

OBJET :
EPRD 2025
ADJRA KAMOURASKA

N°2025-27

Séance du 26 juin 2025

Convocation du 19 juin 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Présidence : M. Antoine BLOUIN

Membres présents Mmes et MM. les membres en exercice sauf :

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment dans sa partie législative les articles L.313-12 (IV ter), L. 313-12-2, L.315-1 et L. 315-9, et dans sa partie réglementaire, les articles R. 314-5, R. 314-210 et suivants ;

Vu La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58) ;

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable au 1^{er} janvier 2024,

Vu l'arrêté ASS-2025-00338 du Président du Conseil Départemental 74 portant fixation des tarifs dépendance de l'EHPAD Les Gentianes et du Forfait Dépendance au titre l'année 2025,

Vu la validation du PPI 2020-2024 par courrier du 20 janvier 2020 du Conseil Départemental 74,

Vu la décision tarifaire du 29/11/2024 de l'ARS et **dans l'attente** d'un arrêté de dotation modifiant le budget soin,

Monsieur le Vice-Président présente au Conseil d'administration le rapport budgétaire en lien avec l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2024 de l'Accueil de jour et de répit des aidants de La Kamouraska.

La synthèse des principaux états est exposée ci-après :

Le Compte de résultat prévisionnel :

Exploitation - Dépense	236 092.15 €
Ch11 -G1 Dép. exploitation courante	50 050.00 €
Ch12 - G2 : Dépenses aff. au personnel	163 981.15 €
Ch16 - G3 : Dépenses aff. à la structure	22 061.00 €
Exploitation - Recettes	238 003.00 €
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	238 000.00 €
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	3.00 €
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0 €

Soit un excédent de 1 910.85 €

Vu la validation de la délibération N° 2025-12 portant sur l'affectation du Résultat 2024 d'un montant des reports totaux de 12 524.90 €.

L'ÉPRD de 2025 présente un excédent de 14 435.75 €.

Les Investissements de l'établissement prévus selon le tableau de financement prévisionnel

Ressources	0,00 €
Emplois	2 000,00€
Libellés	
<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>	
Immobilisations corporelles	2 000,00 €
- dont installations techniques, matériel et outillage	2 000,00 €
- dont autres immobilisations corporelles	0,00 €

Le **Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE l'ÉPRD de l'exercice 2025 de l'accueil de jour et de répit des aidants La Kamouraska tel que joint à la présente

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute- Savoie, le

Publié ou notifié le

Par délégation,
Le Vice-Président,
Antoine BLOUIN

